

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

QATAR NATIONAL BANK Q.P.S.C.

(Succursale d'une société de droit qatari)

Montant de la dotation en capital : 600 779 726 €

Adresse de la succursale en France : 65, avenue d'Iéna, 75116 Paris
314 258 120 R.C.S. Paris**Documents comptables annuels****I. — Bilan publiable au 31 décembre 2025**

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisses, banques centrales	3.1	78 848	67 724
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	835 368	801 441
Créances sur les établissements de crédit	3.2	9 670 583	8 599 677
Opérations avec la clientèle	3.3	2 180 915	1 661 472
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.4	-	-
Actions et autres titres à revenu variable		-	-
Participations et autres titres détenus à long terme		162	152
Parts dans les entreprises liées		-	-
Opérations de crédit-bail et de locations simples		-	-
Immobilisations incorporelles	3.5	479	163
Immobilisations corporelles	3.5	1 508	897
Autres actifs	3.6	23 847	22 479
Comptes de régularisation	3.7	22 203	9 424
Total de l'actif		12 813 913	11 163 430

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.2	3 801 085	3 383 026
Opérations avec la clientèle	3.3	8 195 511	7 096 717
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	3.6	29 646	27 667
Comptes de régularisation	3.7	14 975	13 482
Provisions	3.8	1 479	2 788
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres	3.9	771 218	639 750
Dotation en capital		600 780	515 780
Réserves		-	-
Report à nouveau		123 970	74 090
Résultat de l'exercice (+/-)		46 468	49 880
Total du passif		12 813 913	11 163 430

Hors-bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		2 740 406	3 966 504
Engagements de financement	4.1	470 801	1 461 762
Engagements de garantie	4.1	2 269 606	2 504 743
Engagements sur titres		-	-
Autres engagements		-	-
Engagements reçus		1 151 211	1 054 708
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie	4.2	1 151 211	1 054 708
Engagements sur titres		-	-
Autres engagements		-	-
Autres engagements		-	-
Opérations de change en devises		-	-
Engagements sur instruments financiers à terme		-	-

II. — Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024
Intérêts et produits assimilés	5.1	477 493	504 583
Intérêts et charges assimilées	5.1	-389 494	-420 309
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		-	-
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)	5.2	9 246	6 873
Commissions (charges)	5.2	-1 897	-3 289
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.3	330	301
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	-272	347
Autres produits d'exploitation bancaire		-	339
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
Produit net bancaire		95 406	88 844
Charges générales d'exploitation	5.5	-32 397	-24 633
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-358	-330
Résultat brut d'exploitation		62 651	63 881
Coût du risque	5.6	240	1 299
Résultat d'exploitation		62 891	65 180
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		62 891	65 180
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		-16 423	-15 300
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
Résultat net		46 468	49 880

III. — Notes annexes**Note 1. – Evénements significatifs de l'exercice**

L'exercice 2025 s'est caractérisé par une hausse remarquable de nos crédits à la clientèle (2.2 Md € à fin 2025, +31 % comparé à 2024) et de nos dépôts à la clientèle (8.2 Md € à fin 2025, +15 % par rapport à 2024).

Malgré une année 2025 marquée par la poursuite de la baisse des taux directeurs, le produit net bancaire de la succursale a connu une croissance de +7 % comparé à 2024 avec une marge nette d'intérêts en hausse de 4 % comparé à 2024 (88 M€ au 31 décembre 2025 vs. 84,3 M€ en 2024) et une marge nette de commissions en croissance comparé à l'exercice précédent.

Les charges générales d'exploitation enregistrent une forte augmentation sur l'exercice, principalement liée aux coûts de déménagement ainsi qu'aux refacturations intragroupe. Par ailleurs, le coût du risque s'inscrit à un niveau moins favorable que sur l'exercice précédent. En conséquence, le résultat net est en baisse de 7 % comparé à 2024.

Contexte géopolitique : la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient sur 2025 ainsi que l'instabilité politique dans certains pays ont marqué le contexte géopolitique et alimenté l'incertitude économique globale sans que ces événements impactent de manière significative l'activité de la succursale sur l'exercice.

Augmentation de la dotation en capital : dans le cadre de l'accompagnement du développement commercial, la succursale a connu une augmentation de sa dotation de capital à hauteur de 85 M€ sur l'exercice. La maison mère a apporté à une dotation complémentaire au capital de la succursale d'un montant de 40 millions d'euros en mars 2025 et de 45 millions d'euros en septembre 2025.

Déménagement vers de nouveaux locaux : au cours de l'exercice, la succursale a procédé au déménagement de l'un de ses deux établissements vers un nouveau bâtiment situé au 50 rue de la Pérouse 75016 Paris. Ce déménagement vise à améliorer les conditions d'exploitation et à adapter les infrastructures aux besoins actuels de l'activité et de son développement.

Note 2. – Règles de présentation et d'évaluation des comptes

2.1. – Normes comptables applicables : règlements adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC)

Les comptes annuels de la succursale ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, et notamment les établissements de crédit. Le règlement ANC 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement ANC 2022-06 « modernisation des états financiers ».

Par ailleurs, il est rappelé que les entreprises du secteur bancaire doivent se reporter aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (qui a été modifié par le règlement « modernisation des états financiers »), pour les opérations non visées par le règlement ANC n° 2014-07.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la succursale au 31 décembre 2025.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

2.2. – Principes comptables appliqués aux états financiers

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés, dans le respect des principes de prudence, de régularité et d'image fidèle, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes ;
- Coûts historiques ;
- Non-compensation ;
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de correction de valeur.

2.2.1. – Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

2.2.1.1. – Opérations avec les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur nature (comptes à vue, comptes courants, emprunts à long terme ou valeurs non imputées) et leur durée initiale (dettes à vue ou dettes à terme).

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés dans les comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.2.1.2. – Opérations avec la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les intérêts courus non échus attachés à ces dettes et créances sont portés dans un compte de dettes rattachées/créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en compte de résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts sont enregistrées en compte de résultat à la date de l'opération.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Il en est de même pour les intérêts douteux compromis.

Traitement comptable du risque de crédit

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance et correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou de situation financière dégradée

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion). Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Selon les modalités de la restructuration accordée, la créance restructurée peut être considérée comme « en défaut », entraînant son classement comptable en créances douteuses. Le retour en créances saines suit les modalités de retour en « non défaut ». Une information relative à ces créances est donnée en annexe.

2.2.2. – Opérations sur titres

Titres de transaction

Au 31 décembre 2025, Qatar National Bank – Succursale de Paris n'a pas de titre de transaction dans ses livres.

Titres d'investissement

Au 31 décembre 2025, Qatar National Bank – Succursale de Paris n'a pas de titre d'investissement dans ses livres.

Titres participation

Au 31 décembre 2025, hormis Le certificat d'associé qui constitue un titre de capital, sans droit de vote et sans droit sur les réserves du FGDR, Qatar National Bank – Succursale de Paris ne détient aucune autre participation.

Titres de placement

Sont considérés comme titres de placements, les titres qui n'ont pu trouver leur place dans l'une des autres catégories.

Les titres de placement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à la date d'achat et ultérieurement les intérêts courus en date de clôture sont enregistrés dans des comptes de créances rattachées. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

L'écart éventuel entre la valeur de remboursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti sur la durée résiduelle du titre.

Selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition corrigée le cas échéant de l'amortissement des surcotes/décotes ou bien à leur valeur de marché à la date de clôture.

A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur d'acquisition corrigée des amortissements de l'amortissement des surcotes/décotes, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation.

Les intérêts et produits assimilés comprennent l'étalement de la prime ou de la décote sur la durée de vie résiduelle des titres à revenu fixe compris dans le portefeuille de placement, lorsque le prix d'acquisition de ces titres est inférieur ou supérieur à leur prix de remboursement ; le montant de l'étalement est calculé conformément aux prescriptions des chapitres 3 et 4 du titre 3 du livre II du règlement 2014-07.

2.2.3. – Commissions

Une distinction est opérée entre :

- Les commissions rémunérant une prestation continue qui sont comptabilisées prorata-temporis.
- Les commissions rémunérant une prestation ponctuelle qui sont comptabilisées à leur date de paiement (flat).

Les commissions reçues qui font l'objet d'un étalement sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire.

2.2.4. – Conversion des opérations en devises

La succursale comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque clôture comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change au cours de marché à la date de clôture et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont enregistrées en compte de résultat.

2.2.5. – Immobilisations

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles du compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais qui leur sont directement attribuables.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue à savoir :

Installations téléphonique	10 %
Installations électrique	10 %
Climatisation	10 %
Systèmes de sécurité	10 %
Informatique	20 %
Mobilier	10 %
Matériel	10 %
Agencement	10 %

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée maximum 5 ans.

2.2.6. – Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Les provisions sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand les trois conditions suivantes sont remplies :

- La succursale a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Ce poste comprend notamment une provision pour engagements sociaux et une provision pour risque pays.

Une provision pour risque pays a été constituée en 2019 pour couvrir le risque de défaillance d'un client (entreprise publique congolaise) confronté aux difficultés financières de l'Etat de la République du Congo (Congo Brazzaville) et à l'issue incertaine de la crise financière de ce pays. Le montant de la provision constituée s'établit à 1,1 M€ au 31 décembre 2025.

2.2.7. – Avantages du personnel

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés dans les catégories suivantes :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Engagements contractés au profit des dirigeants

QNB Paris n'a pas d'engagement spécifique contracté au profit des dirigeants.

Avantages postérieurs à l'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de leur départ en retraite. La convention collective des banques accorde une indemnité d'un montant égal à deux mois de salaires. QNB, succursale de Paris, respecte les recommandations de la convention collective. Le montant des indemnités de fin de carrière est de 345 K€ au 31 décembre 2025. Les hypothèses actuarielles et autres paramètres retenus pour l'estimation des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

- Taux d'actualisation retenue : 3,66 %
- Taux de charges sociales : 49 %
- Taux d'évolution des salaires : 2,8 %
- Turnover, selon les tranches d'âges : de 20 à 39 ans 6 % ; de 40 à 49 ans 4 % ; de 50 à 59 ans 2 % ; plus de 59 ans 0 %

2.2.8. – Avances ou crédits accordés aux membres de la direction

La direction ne bénéficie pas d'avances ou de crédits sur l'exercice 2025.

Note 3. – Informations sur le bilan

3.1. — Caisses, banques centrales

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Réserves obligatoires	77 807	66 899
Autres avoirs	1 041	825
Total	78 848	67 724

3.2. – Opérations interbancaires**3.2.1. – Créances sur les établissements de crédit**

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	84 425	16 347
Prêts et comptes au jour le jour	387 326	515 846
Valeurs non imputées	-	-
Créances à vue	471 750	532 193
Comptes et prêts	9 107 214	7 973 905
Valeurs et titres reçus en pension à terme	-	-
Créances à terme	9 107 214	7 973 905
Créances rattachées	91 618	93 580
Créances douteuses	-	-
Dépréciations des créances interbancaires	-	-
Total	9 670 583	8 599 677
<i>Dont créances sur les établissements de crédit en devises</i>	4 382 371	4 794 484
<i>Dont entreprises liées</i>	4 071 327	4 506 941
<i>Dont créances sur les établissements de crédit en euros</i>	5 196 594	3 711 613
<i>Dont entreprises liées</i>	5 061 374	3 581 631

3.2.1.1. – Ventilation selon la durée résiduelle hors intérêts courus

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Créances à vue	471 750						471 750
Créances à terme	4 738 890	1 117 656	1 074 377	2 175 629	662	-	9 107 214
Total	5 210 640	1 117 656	1 074 377	2 175 629	662	-	9 578 965

3.2.1.2. – Ventilation par secteurs géographiques hors intérêts courus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Moyen-Orient	9 165 127	95,68 %	8 101 520	95,24 %
Dont Qatar	9 131 927	95,33 %	8 076 717	94,95 %
Europe	58 860	0,61 %	27 144	0,32 %
Amérique du Nord	26 930	0,28 %	5 010	0,06 %
Afrique	128 773	1,34 %	215 208	2,53 %
Autres pays	199 276	2,08 %	157 215	1,85 %
Total	9 578 965	100 %	8 506 097	100 %

3.2.1.3. – Indicateur de concentration des dix premiers clients

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Etablissements de crédit	9 291 895	97,00 %	8 285 509	97,41 %

3.2.2. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes bancaires à vue	19 884	12 378
Autres sommes dues	-	-
Dettes à vue	19 884	12 378
Comptes et emprunts à terme	3 760 238	3 352 433
Dettes à terme	3 760 238	3 352 433
Dettes rattachées	20 963	18 214
Total	3 801 085	3 383 026
<i>Dont dettes envers les établissements de crédit en devises</i>	2 125 015	2 023 512
<i>Dont entreprises liées</i>	879 226	816 482
<i>Dont dettes envers les établissements de crédit en euros</i>	1 655 107	1 341 300
<i>Dont entreprises liées</i>	1 633 116	1 320 993

3.2.2.1. – Ventilation selon la durée résiduelle hors intérêts courus

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes à vue	19 884						19 884
Dettes à terme	893 403	438 589	754 630	1 349 251	324 365	-	3 760 238
Total	913 287	438 589	754 630	1 349 251	324 365	-	3 780 122

3.2.2.2. – Ventilation par secteurs géographiques hors intérêts courus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Moyen-Orient	2 698 421	71,38 %	2 339 633	69,53 %
Dont Qatar	2 512 011	66,45 %	2 137 970	63,54 %
Europe	463 000	12,25 %	513 502	15,26 %
Amérique du Nord	251 895	6,66 %	251 224	7,47 %
Afrique	353 393	9,35 %	235 820	7,01 %
Autres pays	13 412	0,35 %	24 633	0,73 %
Total	3 780 122	100 %	3 364 812	100 %

3.3. – Opérations avec la clientèle**3.3.1. – Créances sur la clientèle**

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires débiteurs	10 579	10 230
Créances commerciales	91 085	12 178
Autres concours à la clientèle	2 058 531	1 614 869
Créances rattachées	8 632	5 278
Créances douteuses	12 088	18 916
Dont créances douteuses compromises	-	-
Dépréciations des créances sur la clientèle	-	-
Dont dépréciations des créances douteuses compromises	-	-
Total	2 180 915	1 661 472
<i>Dont créances restructurées</i>	4 933	10 884
<i>Dont créances restructurées reclassées en encours sains</i>		
<i>Dont créances sur la clientèle en devises</i>	477 363	406 853
<i>Dont créances sur la clientèle en euros</i>	1 694 920	1 249 341

Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) s'élèvent à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

3.3.1.1. – Ventilation selon la durée résiduelle hors intérêts courus

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Créances sur la clientèle	212 470	258 510	414 328	952 257	322 630	-	2 160 195
Total	212 470	258 510	414 328	952 257	322 630	-	2 160 195

3.3.1.2. – Ventilation par grands types d'agent économique

31/12/2025 (En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Particuliers	23 670	7 155			
Sociétés non financières	2 038 489	4 933			
Secteur public	89 751				
Autres	8 285				
Total	2 160 195	12 088	-	-	-

31/12/2024 (En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciations	Brut	Dépréciations
Particuliers	21 225	8 033			
Sociétés non financières	1 292 106	10 884			
Secteur public	323 947				
Autres					
Total	1 637 277	18 916	-	-	-

3.3.1.3. – Ventilation par secteurs géographiques hors intérêts courus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Moyen-Orient *	63 667	2,93 %	74 746	4,51 %
Dont Qatar	61 282	2,82 %	73 061	4,41 %
Europe	1 923 719	88,56 %	1 314 691	79,38 %
Amérique du Nord	-	-	-	-
Afrique **	135 989	6,26 %	232 415	14,03 %
Autres pays	48 909	2,25 %	34 341	2,07 %
Total	2 172 283	100 %	1 656 194	100 %

* dont encours douteux de 7 155 K€

** dont encours douteux de 4 933 K€

3.3.1.4. – Indicateur de concentration des dix premiers clients

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Clientèle	1 189 357	54,53 %	955 552	57,51 %

3.3.2. – Dettes sur la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes et emprunts auprès de la clientèle	8 101 934	6 998 660
Dépôts de garantie	20 372	20 189
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées	73 204	77 867
Total	8 195 511	7 096 717
Dont dettes sur la clientèle en devises	2 842 255	3 345 715
Dont dettes sur la clientèle en euros	5 280 052	3 751 002

3.3.2.1. – Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2025			31/12/2024		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes créditeurs à la clientèle	642 774	7 459 159	8 101 934	851 106	6 147 554	6 998 660
Autres comptes et emprunts	-	-	-	-	-	-
Total	642 774	7 459 159	8 101 934	851 106	6 147 554	6 998 660

3.3.2.2. – Ventilation selon la durée résiduelle hors intérêts courus

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes sur la clientèle - à vue	663 148						663 148
Dettes sur la clientèle - à terme	4 094 584	825 680	739 612	1 798 620	662	-	7 459 159
Total	4 757 732	825 680	739 612	1 798 620	662	-	8 122 307

3.3.2.3. – Ventilation par secteurs géographiques hors intérêts courus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Moyen-Orient	260 722	3,21 %	252 996	3,60 %
Dont Qatar	214 039	2,64 %	214 589	3,06 %
Europe	7 734 980	95,23 %	6 631 251	94,48 %
Amérique du Nord	470	0,00 %	1 448	0,00 %
Afrique	126 062	1,55 %	132 929	1,89 %
Autres pays	73	0,00 %	226	0,00 %
Total	8 122 307	100 %	7 018 851	100 %

3.4. – Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

(En milliers d'euros.)	31/12/2025					31/12/2024				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Valeurs brutes		833 768			833 768		797 577			797 577
Créances rattachées		1 967			1 967		3 959			3 959
Dépréciations		- 367			- 367		- 95			- 95
Effets publics et valeurs assimilées		835 368			835 368		801 441			801 441
Valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montants bruts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		835 368	-	-	835 368		801 441	-	-	801 441

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros.)	31/12/2025				31/12/2024			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	-	833 401	-	833 401	-	797 482	-	797 482
Titres non cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1 967	-	1 967	-	3 959	-	3 959
Total	-	835 368	-	835 368	-	801 441	-	801 441

3.4.1. – Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	En %	31/12/2024	En %
Émetteurs publics	833 401	100 %	797 482	100 %
Établissements de crédit	-	-	-	-
Autres émetteurs	-	-	-	-
Total	833 401	100 %	797 482	100 %

3.4.2. – Ventilation selon la durée résiduelle hors intérêts courus

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	202 966	194 627	435 808	-	-	-	833 401
Total	202 966	194 627	435 808	-	-	-	833 401

3.4.3. – Informations complémentaires sur les titres

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Montant des primes et décôtes afférents aux titres de placement et d'investissement	-4 419	-4 339
Plus-values latentes	16	848
Moins-values latentes	-367	-95

3.5. – Immobilisations incorporelles et corporelles**3.5.1. – Immobilisations incorporelles**

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Augmentation/D otations	Diminution/ Reprises	Autres mouvements	31/12/2025
Logiciels	1 950	404	-	-	2 354
Autres	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	1 950	404	-	-	2 354
Logiciels	1 786	89	-	-	1 875
Autres	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	1 786	89	-	-	1 875
Total valeurs nettes	163	316	-	-	479

3.5.2. – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Augmentation/D otations	Diminution/ Reprises	Autres mouvements	31/12/2025
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres	6 413	1 094	- 360	-	7 147
Immobilisations corporelles d'exploitation	6 413	1 094	- 360	-	7 147
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
immobilisations en cours	213	-	- 213	-	-
Valeurs brutes	6 626	1 094	- 360	-	7 147
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Autres	5 729	269	- 360	-	5 638
Immobilisations corporelles d'exploitation	5 729	269	- 360	-	5 638
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	5 729	269	- 360	-	5 638
Total valeurs nettes	897	824	-	-	1 508

3.6. – Autres actifs et autres passifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances et dettes sociales et fiscales	21 691	22 765	21 143	21 253
Dont impôts sur les sociétés	17 165	16 511	17 536	16 102
Dont impôts différés (1)	4 444	-	3 571	-
Dépôts de garantie versés et reçus	1 521	-	1 289	-
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	634	6 882	46	6 414
Total	23 847	29 646	22 479	27 667

(1) La succursale utilise la méthode de l'imposition différée de façon permanente. Pour cela, la succursale enregistre à l'actif de son bilan le montant différé. Celui-ci n'intègre que les taxes provisionnées sur l'exercice mais exigible l'année suivante mais aussi le montant de sa provision pour gratification si le paiement est effectué en décalage d'exercice.

3.7. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges et produits constatés d'avance	125	1 353	127	963
Dont sur opérations de crédits	-	-	-	-
Dont sur opérations d'escomptes	-	1 353	-	963
Dont sur opérations de crédits documentaires	-	-	-	-
Produits à recevoir/Charges à payer	1 190	12 798	1 700	10 140
Dont sur opérations de crédits	-	12 798	-	10 140
Dont sur opérations d'escomptes	-	-	-	-
Dont sur opérations de crédits documentaires	1 190	-	1 700	-
Autres comptes de régularisation	20 889	823	7 597	2 380
Total	22 203	14 975	9 424	13 482

3.8. – Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros.)	31/12/2024	Dotations	Reprises	Impact de change	31/12/2025
Provisions pour risques de contrepartie	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	285	60	-	-	345
Provisions pour risque pays	2 503	-	-240	-1 129	1 135
Autres provisions	-	-	-	-	-
Total	2 788	60	-240	-1 129	1 479

3.9. – Capitaux propres

(En milliers d'euros.)	Dotation en capital	Réserves/ autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2023	385 547	-	74 090	40 232	499 870
Mouvements de l'exercice	130 232	-	-	9 648	139 880
Total au 31 décembre 2024	515 780	-	74 090	49 880	639 750
Impact changement de méthode	-	-	-	-	-
Affectation résultat	-	-	49 880	- 49 880	-
Distribution	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	85 000	-	-	-	85 000
Résultat de la période	-	-	-	46 468	46 468
Total au 31 décembre 2025	600 780	-	123 970	46 468	771 218

Qatar National Bank, succursale de Paris est une implantation en France de Qatar National Bank Q.P.S.C, société de droit Qatari.

Le Capital de la succursale est constitué d'une dotation accordée par le siège social.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Il sera proposé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2025 au compte de report à nouveau.

Note 4. – Informations sur le hors bilan

4.1. – Engagements donnés

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	-	-
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	470 801	1 461 762
Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit	612 867	672 983
Dont entreprises liées	288 699	340 721
Engagement de garantie d'ordre de la clientèle	1 656 738	1 831 759
Total	2 740 406	3 966 504

4.2. – Engagements reçus

(En milliers d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement reçus d'autres établissements de crédit	-	-
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garantie reçus d'autres établissements de crédit	-	-
Dont entreprises liées	-	-
Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit	-	-
Dont entreprises liées	-	-
Engagement de garantie d'ordre de la clientèle	1 151 211	1 054 708
Total	1 151 211	1 054 708

Note 5. – Informations sur le résultat

5.1. – Intérêts et produits/charges assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	324 367	149 733	174 634	350 407	161 673	188 734
Opérations avec la clientèle	118 851	239 761	-120 910	116 011	258 636	-142 625
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 514	-	20 514	24 253	-	24 253
Engagements de hors bilan	13 761	-	13 761	13 912	-	13 912
Total	477 493	389 494	87 999	504 583	420 309	84 274

5.2. – Commissions reçues et payées

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-	884	-884	-	620	-620
Opérations avec la clientèle	4 113	-	4 113	1 912	-	1 912
Engagements de hors bilan	4 621	-	4 621	4 959	-	4 959
Prestations de services financiers	-	1 012	-1 012	-	2 669	-2 669
Autres	511	-	511	2	-	2
Total	9 245	1 897	7 349	6 873	3 289	3 583

5.3. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025	Exercice 2024
Titres de transaction	-	-
Résultat de change	330	301
Instruments financiers à terme	-	-
Total	330	301

5.4. — Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	-272	-	-272	347	-	347
Dotations	-367	-	-367	-95	-	-95
Reprises	95	-	95	442	-	442
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-
Total	-272	-	-272	347	-	347

5.5. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025	Exercice 2024
Salaires et traitements	10 657	10 614
Charges de retraite et assimilées	937	777
Autres charges sociales	2 833	2 595
Impôts et taxes liés aux rémunérations	621	786
Total des frais de personnel	15 048	14 772
Impôts et taxes	491	489
Autres charges générales d'exploitation	16 858	9 372
Total	32 397	24 633

	Exercice 2025	Exercice 2024
Effectif moyen	85	82

5.6. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025					Exercice 2024				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations	Total	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations	Total
Dépréciations d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	240	-	-	240	-	1 299	-	-	1 299
Engagements hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risque pays	-	240	-	-	240	-	1 299	-	-	1 299
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	240	-	-	240	-	1 299	-	-	1 299

Note 6. – Autres informations

6.1. – Honoraires des Commissaires aux Comptes

(En milliers d'euros.)	Exercice 2025	Exercice 2024
Certification des comptes	96	85
KPMG	57	50
RSM	39	35
Services autres que la certification des comptes	36	-
KPMG	-	-
RSM	36	-
Total	132	85

Note 7. – Evénements postérieurs à la clôture

Le 24 février 2026, la maison mère a apporté à une dotation complémentaire au capital de la succursale d'un montant de 64 millions d'euros.

L'embrassement du conflit au Moyen-Orient à compter du 28 février 2026 n'a pas eu à ce stade d'impact significatif sur l'activité de la succursale. Par ailleurs, l'activité de la maison mère à Doha se poursuit sans perturbation opérationnelle majeure pouvant impacter la succursale.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Qatar National Bank Q.P.S.C., succursale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note « 2.1 Normes comptables applicables : règlements adoptés par l'Autorité des normes comptables (ANC) » de la note 2 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes » des notes annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général de la succursale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la succursale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général de la succursale.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre succursale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

- comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense et Paris, le 31 mars 2026

KPMG S.A.
Valéry Foussé
Associé

RSM PARIS
Ratana Lyvong
Associé

V. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à notre Succursale : 65 Avenue d'Iéna – 75116 Paris.